

Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet www.ardèche-eau.fr

Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :

- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invité le délégué spécial représentant la Communauté.



Planification :

L'EPTB participe à la révision du ScoT Ardèche Méridionale pour la prise en compte des enjeux « Eau » et la compatibilité au SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

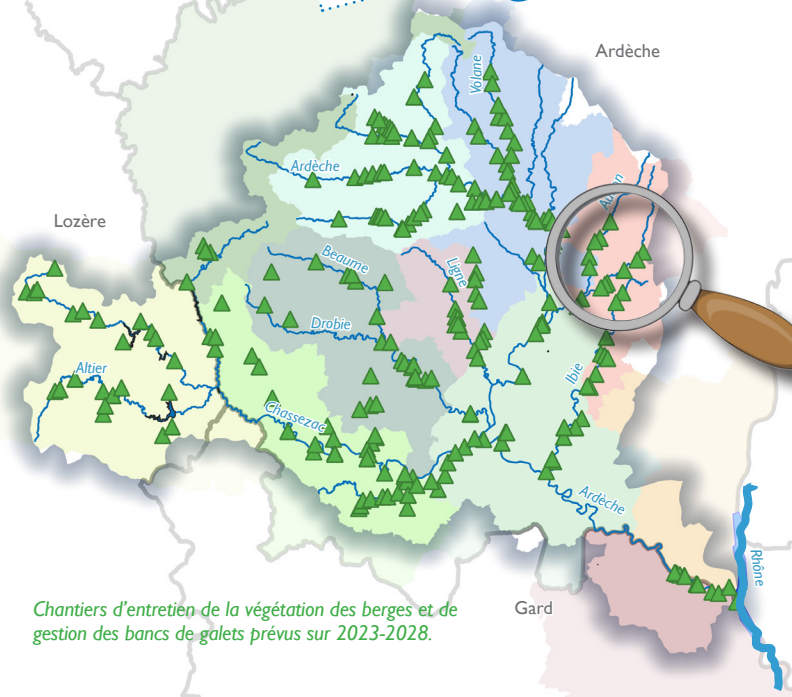
Gestion des rivières :

Travaux d'entretien de la végétation des berges :

En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise ainsi une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant



Communauté de communes
Berg et Coiron
fiche n°4



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

total global de près de 300 000 €/an.

Sur la saison 2023-2024, 3 chantiers d'entretien de la végétation ont été réalisés, pour un montant total d'environ 10 000 € TTC :

- deux chantiers sur la Claduègne, entre les communes de Mirabel, Villeneuve de Berg et Saint Jean le Centenier
- un chantier sur la rivière Ibie sur la commune de Villeneuve de Berg,

Pour la saison 2024-2025, 4 nouveaux chantiers (Ibie à St Maurice et Auzon à St Germain) ont été lancés pour un montant prévisionnel d'environ 14 000 € TTC et environ 2km de cours d'eau. Un ajustement de la programmation a été nécessaire suite aux crues du mois d'octobre 2024, particulièrement fortes sur certaines parties du bassin versant.

Travaux de gestion sédimentaire :

En complément de l'entretien de la végétation des berges au titre de l'intérêt général, l'EPTB Ardèche met en œuvre un plan de gestion sédimentaire, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels. Un nouveau plan de gestion a été validé pour la période 2024-2029 (6 ans) et prévoit 10 chantiers de gestion des matériaux alluvionnaires des principaux cours d'eau du bassin versant (Ardèche, Beaufort, Chassezac, Ibie), soit au total 1 à 2 chantiers par an, avec deux objectifs :

- favoriser la mobilité des matériaux de zones excédentaires vers des zones déficitaires afin d'améliorer les fonctionnalités des cours d'eau ;

- limiter les risques sur les biens et les personnes au droit de zones à enjeux humains (traversées urbaines, habitations, ouvrages...).

Un chantier sur l'Ibie est envisagé pour 2029.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux communes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur l'entretien et divers projets de travaux. Par exemple en 2024, plusieurs sollicitations pour des problématiques d'érosion de berges et de dépôts de matériaux notamment sur l'Auzon à Mirabel et sur les rivières Ibie et Gardon sur la commune de Saint Maurice d'Ibie. En outre, l'EPTB a été sollicité par un collectif d'agriculteurs de la rivière Ibie pour réfléchir à l'élaboration d'un plan de gestion des matériaux pour répondre à leur problématique d'accumulation de matériaux et d'érosion de berges. Plusieurs réunions ont eu lieu sur site et les réflexions sur l'élaboration d'un plan de gestion global à l'échelle de la vallée de l'Ibie, avec l'ensemble des partenaires concernés (riverains, communes, gestionnaires d'ouvrages, chambre d'agriculture, Etat...) doivent se poursuivre sur l'année 2025.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur la Haute Ardèche et le Lignon (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), quelques spots ponctuels, notamment sur l'Ibie, seront traités en 2025.

De plus, l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics) et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

Biodiversité liée à l'eau :



Beaufort Chabanne (Vesseaux-Lussas) :

des suivis chauves-souris ont été réalisés par l'EPTB dans le cadre de l'animation N2000. La grotte est en projet de classement en réserve naturelle régionale (grottes à chauves souris de Drôme-Ardèche), avec la

LPO comme gestionnaire. Ce

classement intégrerait environ 20ha autour de la grotte. Une concertation aura lieu courant 2025.

Réorganisation de l'animation N2000 :

A partir du 1er janvier 2025, l'animation N2000 du site Moyenne Vallée de l'Ardèche est assurée par le Région Auvergne-Rhône-Alpes avec une nouvelle interlocutrice : Sophie Coste Durieux.

Biodiversité, sensibilisation et gestion de la fréquentation :

à l'été 2024, les 2 animateurs nature, recrutés pour sensibiliser au respect des milieux naturels fréquentés et aux questions liées au partage de la ressource en eau, étaient présents tous les lundis matin sur le plateau de Jastres avec un stand et un jeu de découverte du patrimoine à réaliser en autonomie sur le chemin, auquel plus de 60 personnes ont participé.

Partage et économies d'eau :

Étiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débiter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entraînant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024 sur les bassins non soutenus.



Suivi des ressources en eau :

l'EPTB déploie un réseau de suivi des niveaux de nappes d'eau souterraine avec notamment des stations sur la vallée de la Louyre et de l'Auzon (en lien avec le BRGM).

Qualité des eaux et loisirs :

Portail « Ardèche Inf'eau Plages » :



L'EPTB Ardèche administre chaque été depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignades.

Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de Widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...).

Agroécologie - aides aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.



Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE),

financé par l'Agence de l'eau. Sur la communauté de communes, l'engagement PSE correspond à environ 280 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 18 200 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

Prévention des Inondations :

Préparation à la gestion de crise :

Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.



Ardèch'Alabri :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Après une expérimentation sur quelques communes test depuis 2021, dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics (modélisations hydrauliques et/ou PPRi) qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation.

Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

Communication et éducation à l'eau :

Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :

Lors de l'année scolaire 2023-2024, l'ensemble des élèves de l'école primaire publique de Berzème ont participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.

Cette année 2024-2025, ces sont les écoles primaires de Lussas et de Villeneuve de Berg qui participent au projet rivière.



Le collège de Villeneuve de Berg mène aussi à nouveau le projet « entre crues et économies d'eau ».

Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le samedi 25 mai – atelier jardinage économe en eau (Darbres), malheureusement annulée faute d'inscrits...

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 « nos rivières... entre crues et sécheresse » : dont l'atelier jardinage économe reprogrammé à Darbes le 28 juin 2025 et d'autres dates à proximité (stand économies d'eau à la maison, balade découverte des rivières...)

